

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La Belgique a déposé sa réplique en l'affaire de la Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited, (nouvelle requête : 1962) qui l'oppose à l'Espagne. La date d'expiration du délai pour le dépôt de la réplique de la Belgique, fixée primitivement au 30 novembre 1966, a été reportée au 16 mai 1967, après deux demandes de prorogation émanant de la Belgique. La date d'expiration du délai pour le dépôt de la duplique de l'Espagne est fixée au 24 octobre 1967.

Conformément au Règlement de la Cour, la duplique est la dernière pièce de la procédure écrite et une affaire se trouve en état lorsqu'elle a été déposée.

La Haye, le 17 mai 1967.

---